



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014**

Présents : Christiane DUVERNAY - Gérard BUONO - Jean-Jacques GATEAUD - Denis BERTHOUD -
Christiane CLAUDE - Chantal COURDIOUX - Dominique DASSONVILLE - Pierre-Yves FICHET - Patrick LYOT
- Jean-Marc TRAHAND

Convoqués en séance ordinaire le 16 JUIN 2014 à 20 h 00.

Excusés ayant donné pouvoir : Thibaut FOUGERAS à Jean-Jacques GATEAUD - Valérie TARDY à Christiane
DUVERNAY - Roland SCHULTZ à Pierre-Yves FICHET - Joël GROSJEAN à Christiane CLAUDE

Absente excusée : Marie-Thérèse LAGRANGE

Désignation d'un secrétaire de séance : Patrick LYOT

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 23/05/2014, le conseil délibère.

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance.

1. Elections sénatoriales : élection des délégués des conseils municipaux
2. Convention de mise à disposition gratuite des salles communales avec les associations igéennes
3. Echange de parcelles
4. Rapports 2013 :
 - Rapport annuel du délégataire
 - Rapport sur le Prix et Qualité du Service - Assainissement collectif et non collectif
 - GrDF
5. Devis divers
6. Informations diverses

**1^{ER} POINT : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES ÉLECTIONS
SÉNATORIALES**

Après avoir mis en place le bureau électoral et expliqué le mode de scrutin, le conseil municipal procède aux votes :

Élection et proclamation des délégués

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	Zéro
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	Quatorze
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	Zéro
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	Quatorze
e. Majorité absolue	Huit

Si le nombre de suffrages exprimés est pair, la majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

M. Jean-Jacques GATEAUD	Nombre de suffrage obtenus	14
Mme Christiane DUVERNAY	Nombre de suffrage obtenus	14
M. Gérard BUONO	Nombre de suffrage obtenus	14

**Proclamation de l'élection des délégués titulaires : M. GATEAUD J-Jacques - Mme Christiane DUVERNAY - M.
Gérard BUONO**

Élection des suppléants

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	Zéro
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	Quatorze
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	Zéro
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	Quatorze
e. Majorité absolue	Huit

Mme Christiane CLAUDE	Nombre de suffrage obtenus	14
Mme Marie-Thérèse LAGRANGE	Nombre de suffrage obtenus	11
M. Thibaut FOUGERAS	Nombre de suffrage obtenus	10
M. Pierre-Yves FICHET	Nombre de suffrage obtenus	07

**Proclamation de l'élection des délégués suppléants : Mme Christiane CLAUDE - Mme Marie-Thérèse LAGRANGE
- M. Thibaut FOUGERAS**

2^{ème} POINT : MISE À DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LES ASSOCIATIONS IGÉENNES

Suite à la réunion de la commission « Associations » le 16 juin 2014, Mme le Maire propose d'octroyer la gratuité de la salle polyvalente aux associations igéennes dûment déclarées et reconnues « loi 1901 ».

Cette gratuité serait considérée comme une subvention en nature.

Les associations igéennes pourront utiliser la salle polyvalente uniquement dans le cadre d'une manifestation portant intérêt général pour la commune.

Mme le Maire propose également une simplification des tarifs et une baisse de la caution.

La décision sera entérinée à la prochaine séance du conseil municipal pour une application au 1^{er} septembre 2014.

3^{ème} POINT : ÉCHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE D'IGÉ ET M. GAURYAN PETRILLO

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'en séance du 23 mai 2014, il a été décidé approuver l'échange de parcelles suivant :

- Parcelle cadastrée section D n° 595 pour une superficie de 1 330 m² appartenant à la commune d'Igé,
- Parcelle cadastrée section D n° 42 pour une superficie de 1 330 m² appartenant à M. Gauryan PETRILLO

Or, la délibération prise ne mentionne pas l'intégralité des parcelles échangées.

Il convient donc de rectifier comme suit :

La commune cède en échange à Monsieur Gauryan PETRILLO

- Section D n° 591 pour 276 m² et Section D n° 595 pour 1099 m² soit une surface totale de 1375 m²

Et reçoit en contre-échange de Monsieur Gauryan PETRILLO

- Section D n° 42 pour 1330 m² et Section D n° 589 pour 52 m² soit une surface totale de 1382 m²

La différence de 7 m² n'engendre pas de soulte. Les frais notariés restent par moitié entre la Commune d'Igé et M. Gauryan PETRILLO.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, Approuve l'échange de parcelles entre M. Gauryan PETRILLO et la Commune, Autorise le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude de Maître CHATELOT-FAVRE TAYLAZ à Lugny, Décide de la prise en charge de la moitié des frais notariés.

4^{ème} POINT : APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS 2013

Madame le Maire présente les rapports annuels suivants :

1. Service de l'assainissement :

- o Rapport annuel du délégataire (Lyonnaise des Eaux)

Les chiffres clés : 374 clients au 31.12.13 - 32263 m³ facturés - 1088 ml de réseaux curés.

- o Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (Commune d'Igé)
- o Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (Commune d'Igé)

2. GrDF

- o Compte-rendu d'activité de la concession

Les chiffres clés : 197 clients - 8543 ml de réseau - 5668 MWh consommés - Contrat de concession depuis le 23.05.1997 pour une durée de 30 ans.

5^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

- ✓ Travaux sur le clocher de l'église St Germain suite aux intempéries de fin décembre 2013 : SARL BECKER pour 3 138.45 € TTC - En attente de la réponse de la SMACL (assurance de la commune) pour la prise en charge dans le cadre de ce sinistre.
- ✓ Réfection complète du plafond du préau à l'école : ENTREPRISE GAULT pour 4 790.40 € TTC - En attente d'un 2^{ème} devis pour mise en concurrence.
- ✓ Complément de clôture en bordure de rivière en bas de la salle polyvalente : SARL BRETIN pour 992.26 € TTC - Accord à l'unanimité

6^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

1. Mise en place des rythmes scolaires :

Mme le Maire fait part à l'assemblée des travaux du comité de pilotage.

Le mercredi matin a été choisi pour la demi-journée supplémentaire avec un temps scolaire de 9h30 à 12h30 avec la possibilité d'inscrire les enfants en garderie périscolaire de 7h30 à 9h30.

Pour les temps d'activités périscolaires (TAP), il a été choisi deux cycles de 1h30

Cycle lundi et mardi : 3 activités sont proposées : sport - musique - théâtre

Cycle jeudi et vendredi : 3 animations au trimestre sont proposées : le jeu - mon village - nature et environnement.

Un courrier sera adressé aux parents pour les en informer.

2. CIS de la Haute Mouge

Mme le Maire fait part à l'assemblée qu'en octobre 2013, le précédent conseil municipal avait donné un accord de principe pour la construction d'un nouveau centre de secours à Azé.

Les modalités étaient les suivantes :

- Participation de la commune d'Igé au sein du Centre d'Intervention et de Secours de la Haute Mouge
- Coût de construction : 450 000 € financés entièrement par le SDIS
- Cession de la commune d'Azé d'un terrain non viabilisé pour la construction

Participation des communes membres pour :

- o la réalisation d'une étude de sol,
- o la création d'une plateforme de 1500 m² à remblayer en gravier pour le bâtiment et le stationnement des véhicules,
- o la viabilisation du terrain (eau, électricité, gaz, téléphone et assainissement)

Le coût serait à répartir entre les quatre communes (Azé, Péronne, St-Maurice-de-Satonnay et Igé) au prorata du nombre d'habitants.

Mme le Maire explique que suite à sa récente entrevue avec M. le Maire d'Azé, la commune doit confirmer sa participation sur le regroupement des 4 communes (Azé - Péronne - Saint Maurice de Satonnay - Igé). Par ailleurs, et après renseignements pris, l'opération pourrait être éligible au fonds de concours de la CAMVAL.

Exposé entendu, à l'unanimité, le conseil municipal, Se prononce favorablement pour le projet de casernement et le regroupement des 4 communes, Accepte sous forme d'entente entre les communes par le biais d'une convention, de participer à sa quote-part d'investissement calculée au prorata du nombre d'habitants, Sollicite l'aide de la CAMVAL dans le cadre des fonds de concours.

3. Subvention Ecole de Musique du Val Lamartinien

Après plusieurs rencontres avec l'école de musique, il a été décidé d'un commun accord, de ne régler que la moitié de la cotisation annuelle, à savoir 3 171 €. Sur cette participation, un avis favorable de M. PERRET, trésorier de la Roche Vineuse, est donné.

Exposé entendu, à l'unanimité, le conseil municipal, Décide de verser la somme de 3 171 € à l'école de musique du val Lamartinien correspondant à la cotisation annuelle 2013-2014.

4. Schéma directeur d'assainissement

Suite à la réunion de la commission « finances » avec les partenaires associés en date du 13 juin 2014, L'Agence Technique Départementale transmettra mi-juillet une note de pré-cadrage qui sera présentée le 31 juillet 2014 à 14 h 00 en mairie.

Mme le Maire informe l'assemblée que l'étude est évaluée à environ 30 000 / 40 000 € et que la commune a la possibilité de solliciter l'Agence de l'Eau et le Conseil Général pour une aide à hauteur respective de 50 % et 20 %.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, SOLLICITE l'aide de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général dans le cadre de l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement.

5. Point sur l'avancement des travaux de l'aménagement de la boulangerie

La parole est donnée à M. GATEAUD

L'intérieur du bâtiment est pratiquement terminé.

Concernant la voirie et sauf imprévu, le tapis d'enrobé sera réalisé le 18 juillet. Les bordures seront posées fin juin et les candélabres début juillet.

Concernant les aménagements extérieurs, la terre végétale sera installée vendredi 27 juin et les gardes corps seront posés fin juin.

6. Point sur les fissures intérieures de l'église St Germain

La parole est donnée à M. GATEAUD

Suite à la pose des jauges, les fissures n'ont pas évolué. Toutefois, les corniches ont été à l'époque mal fixées et leur poids (relativement lourd) entrainerait une possible chute. Un devis a été demandé pour la réparation.

7. La commission « carrière » s'est réunie le 17 juin pour étudier le dossier de renouvellement de l'extension.

Un avis sera donné lors du prochain conseil (vote à bulletin secret).

8. Révision du PLU : l'enquête publique s'est terminée le 28 mai. En attente du rapport du commissaire enquêteur (délai 1 mois). Une réunion aura lieu le 08 juillet à 9 h 30 en mairie en présence des personnes publiques associées.

9. Location d'une parcelle communale

Pour faire suite à la dernière séance du conseil municipal, M. CARPI a répondu favorablement à la demande de la commune (proposition de location pour une durée de 3 ans, plantation de syrah sur la parcelle H n° 294 au lieu-dit en Vernayes).

Pour définir au mieux les modalités de cette location, un rendez-vous sera proposé prochainement à M. CARPI en présence de la commission viticole.

10. Gestion des ressources Humaines : Mme Carine BOURGEOIS, actuellement en CUI au service petite enfance, sera recrutée en tant qu'ATSEM à partir du 26/08/14 à raison de 35 heures hebdomadaires.

11. Convocation des associations igéennes le 23 juin 2014 à 20 h 30 salle des associations en vue de la préparation de la fête patronale du 24 août 2014.

12. Réunion de la commission « finances » le 02 juillet 2014 à 19 h 00 en mairie (point financier sur le réalisé au 1^{er} semestre)

13. Vente de coupe de bois - adjudication du 27.05.14 : les parcelles 72-73 ont été vendues à la SARL GONNOT pour 7 450 €. Les deux autres parcelles (25 et 40) sont invendues.

14. Rappel à la population igéenne (publié lors d'un prochain Igé Infos) :

Suite à la convention signée avec la Commune d'Igé et la Société TRMC, la Commune attribue exclusivement aux habitants d'Igé des matériaux de la carrière d'Igé désignés « 0/30 primaire ».

Tout autre produit de la carrière enlevé par l'utilisateur sera soumis à facturation au tarif en vigueur.

Le poids des matériaux gratuits disponibles est au maximum de 50 tonnes par foyer et par année calendaire. Il n'y a pas de fourniture d'avance des matériaux pour l'année suivante.

Ces matériaux gratuits sont destinés aux personnes privées, à l'exclusion des entreprises, résidant sur la commune d'Igé et pour un usage exclusif réservé à leur propriété située sur la commune.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22 H 18.

Le prochain conseil municipal aura lieu le LUNDI 28 JUILLET 2014 à 20 h 00

Affiché le 26 juin 2014